

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°049-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'Entreprise « **LETELLIER** » afin de pouvoir intervenir rue du Général de Gaulle à Douvres-la-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du Lundi 31 Mars 2025 (pendant 71 jours calendaires), l'entreprise « **LETELLIER** » sera autorisée à neutraliser la rue du Général de Gaulle (déviation rue du Tour de ville) à Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : L'Entreprise « **LETELLIER** » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres**,
- La Police Municipale**,
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres**,
- L'Entreprise « LETELLIER »**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Samedi 22 Mars 2025.

Le Maire de Douvres-la-Délivrande,
Thierry LEFORT.

